



Falsification cheques, heritage,

Par **Renepaul**, le **25/07/2011** à **12:01**

Bonjour,

Je vis en Asie depuis 20 ans. Ma mere est decedee en 2004. J'ai ete contacte par mon frere en 2010, seul heritier avec moi meme pour regler ce qui restait. N'ayant pas eu d'autres contacts avec lui depuis, j'ai choisi un notaire pour s'occuper de ce dossier. je me suis vite apercu qu'au deces de ma mere les differents comptes avaient plus de 40.000 euros. A ce jour uniquement 4.500 Euros. J'ai avise mon notaire de demander a la banque les extraits et les derniers cheques. Mon frere a c'est si evident sur les cheques imite la signature de ma mere et a encaisse de suite trois cheques pour eur5.000. Un an apres en 2005,il a fait un virement bancaire d'un compte de depot sur le compte courant et a encaisse 2 autres cheques pour euro 6.000 et 15.000 dates de 2004.

Mon notaire est en vacance jusqu'a mi aout, je souhaiterais avoir un avis rapide... merci d'avance

Par **Domil**, le **25/07/2011** à **12:48**

Avez-vous avisé la banque du décès de votre mère ?

Par **Renepaul**, le **25/07/2011** à **13:10**

Non, Mon frere savait tres bien ce qu'il faisait en encaissant sur une periode d'un an tous les cheques dates une semaine avant la mort de ma mere. La signature est une grossiere copie..... de sa signature.... Legalement un faux est un faux.... La banque devait etre avisee du deces de ma mere pour qu'il antidate des cheques....